

Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 11 décembre 2020 relative à l'objet susmentionné nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Conformément à votre demande et après avoir pris connaissance du projet de loi et des documents transmis, nous pouvons vous confirmer que le gouvernement neuchâtelois est en accord avec la position et l'argumentaire de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) du 26 mars 2021 de rejeter le projet de loi en l'état.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 29 mars 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND